

Rouen, le 12 février 2020

## **Vigilance météorologique** **Vagues submersion** **Vent violent / Orages / Inondation (crues)**

Le département de la Seine-Maritime est placé en vigilance **orange** pour "Vagues submersion" et en vigilance **jaune** pour vent violent, orages et inondation (tronçons Seine-aval et Epte).

Les conditions météorologiques vont à nouveau se dégrader dans les heures qui viennent avec une tempête hivernale, nommée Inès, de courte durée mais avec des vents suffisamment violents pour occasionner des dégâts significatifs.

Dans un contexte de grandes marées, la conjonction de niveaux marins particulièrement élevés et de très fortes vagues nécessite une attention toute particulière.

**Pierre-André DURAND**, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, rappelle que la plus grande prudence est attendue de la part de chacun, notamment aux abords du littoral aux moments des pics de pleine mer.

### **Crue Seine Aval :**

**Des débordements et des coupures ponctuelles d'axes routiers sont possibles.  
De même les bacs traversant la Seine peuvent être impactés.**

### **Crue Epte**

Les averses orageuses vont provoquer une nouvelle hausse des niveaux.

Hausse des niveaux d'eau attendues aux stations de Serifontaine et Fourges ainsi qu'aux stations de Saumont-la-Poterie et Gournay-en-Bray.

### **Conseils de comportement :**

#### **Vagues-Submersion**

##### **\* Consignes générales**

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule, même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.

\* Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

\* Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

\* Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

\* Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.ouv.fr](http://www.seine-maritime.ouv.fr) et [www.normandie.ouv.fr](http://www.normandie.ouv.fr) . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.ouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.ouv.fr)